

Nombre de

Membres

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 22

Date de la convocation : 15 mai 2025

Séance du 20 mai 2025

Délibération 2025-05-20 - 05

L'an deux mil vingt-cinq le 20 mai

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

LAURENT Michèle

THIBERT Karine

TRONCY René

GREGOIRE Cédric

LEQUEUX Sébastien

DESRAYAUD Alexandre

DUMARAIS Serge

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

DUBOIS Françoise

TRESSELT Nadine

MIGNOT Catherine

NIZET Cécile

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Nathalie DUCLOS, Ufuk YUKSEL, Caroline TROUILLOUX

Pouvoirs : Nathalie DUCLOS donne pouvoir à Françoise BERTHOUD, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD

OBJET : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour l'équipement en vidéo protection

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20250520-2025-05-20-05-DE
Date de réception préfecture : 23/05/2025

Objet : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour l'équipement en vidéo protection

Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas, présente au conseil municipal le plan d'investissement nécessaires afin d'équiper d'étendre le parc de vidéo protection.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires (Région, l'Etat (Préfecture) et le CD01) pouvant appuyer ce type de projet d'extension.

Considérant l'obtention maximum des taux, le plan de financement sera le suivant :

Type de subvention	Dépense	Recettes	
Vidéo protection	16 656€	Subvention région	5 925 €
		Subvention CD01	3 000€
		Subvention Etat	Inconnu à ce jour
		FCTVA	2 732 €
		TOTAL Recettes	11 657 €
	Reste à charge 2025		7 731 €
	Reste à charge avec FCTVA		4 999 €

La recette liée au FCTVA sera reçue l'année N+1, soit en 2026.

Le reste à charge prévisionnel pour l'année 2025, concernant les équipements est donc de 7 731 €TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès de la région AURA, du Conseil Départementale et de la Préfecture ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

23 MAI 2025

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20250520-2025-05-20-05-DE
Date de réception préfecture : 23/05/2025